

Index de l'égalité femmes – hommes

cromology

Puteaux, 1^{er} mars 2022- Les sociétés de Cromology de plus de 50 salariés ont calculé l'index 2021 d'égalité femmes – hommes, conformément à la loi « Avenir professionnel » du 5 septembre 2018.

Les résultats ont été présentés aux instances représentatives du personnel des entités concernées ⁽¹⁾.

Les sociétés Couleurs de Tollens et Zolpan restent au-dessus du score de 80 points avec un index 2021 de 86 points chacune.

L'entité Cromology Research & Industry Nord se maintient au-dessus du score de 80 points.

Les résultats complets figurent en annexe.

L'égalité professionnelle ne se résume pas uniquement à des chiffres. Elle se mesure aussi par la force des engagements pris par Cromology envers les femmes et les hommes qui collaborent au sein des différentes entités juridiques de Cromology.

Ces engagements se concrétisent par des objectifs fixés dans le cadre de la stratégie RSE, accessible sur le site cromology.com, et des plans d'actions travaillés avec les représentants du personnel, tels que :

- la création d'une enveloppe d'augmentation salariale dédiée à l'égalité professionnelle en 2022 ;
- la mise à disposition d'un outil de pilotage de la politique salariale pour permettre aux managers de faire une répartition équilibrée de cette enveloppe ;
- la communication mensuelle non genrée des postes disponibles en interne ;
- la mise en avant des collaborateurs pour promouvoir nos métiers en alternant équitablement les femmes et les hommes ;
- la sensibilisation régulière des managers à la diversité et à l'égalité professionnelle.

Cromology travaille au quotidien à créer un environnement favorisant l'égalité et l'équité, en facilitant la formation, la promotion interne et le recrutement de femmes et d'hommes de profils et parcours différents.

(1) À signaler qu'en application de la loi, cet index n'a pu être complètement calculé dans certaines sociétés compte tenu de la structure, de la répartition hommes / femmes ou d'effets de seuils. D'autres sociétés ont vu par ailleurs le résultat de l'index affecté par l'absence de congés maternité.

ANNEXE

Index de l'égalité professionnelle de la société Couleur de Tollens

Indicateurs	Résultats	Score
Écart de rémunération entre les femmes et les hommes	3,08% favorable aux hommes	36/40
Écart de répartition des augmentations individuelles de salaire	5,4 % favorable aux femmes	20/20
Écart de répartition des promotions	0,8% favorable aux femmes	15/15
Salariées augmentées à leur retour de congé maternité	100%	15/15
Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations	1 femme parmi les 10 plus hautes rémunérations de l'entreprise	0/10
Score total		86/100

Index de l'égalité professionnelle de la société Zolpan

Indicateurs	Résultats	Score
Écart de rémunération entre les femmes et les hommes	3,38% favorable aux hommes	36/40
Écart de répartition des augmentations individuelles de salaire	2,44% favorable aux femmes	20/20
Écart de répartition des promotions	1,37% favorable aux femmes	15/15
Salariées augmentées à leur retour de congé maternité	100%	15/15
Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations	0 femme / 10 hommes	0/10
Score total		86/100

Index de l'égalité professionnelle de la société Cromology Research & Industry Nord

Indicateurs	Résultats	Score
Écart de rémunération entre les femmes et les hommes		33/40
Écart de répartition des augmentations individuelles de salaire		25/35
Salariées augmentées à leur retour de congé maternité		Non calculable
Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations		10/10
Score total		80/100

Index de l'égalité professionnelle de la société Cromology Research & Industry

Indicateurs	Résultats	Score
Écart de rémunération entre les femmes et les hommes		8/40
Écart de répartition des augmentations individuelles de salaire		25/35
Salariées augmentées à leur retour de congé maternité		15/15
Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations		5/10
Score total		53/100

Index de l'égalité professionnelle de la société Cromology Services

Indicateurs	Résultats	Score
Écart de rémunération entre les femmes et les hommes		19/40
Écart de répartition des augmentations individuelles de salaire		35/35
Salariées augmentées à leur retour de congé maternité		15/15
Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations		5/10
Score total		74/100